

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 29 AOÛT 2022 À 18 H 30

AVIS est donné par le soussigné, que le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire, le lundi 29 août 2022 à 18 h 30.

La séance extraordinaire se déroulera à l'hôtel de ville situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, à Prévost.

Cet avis est publié conformément à l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes*.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 29 AOÛT 2022.

Laurent Laberge, avocat
Directeur général et greffier adjoint